



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## réglementation

Question écrite n° 24594

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les Plans de gestion des étiages (PGE). Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant aux critères de suivi des PGE une fois validés.

### Texte de la réponse

Les plans de gestion des étiages (PGE) permettent d'organiser la gestion quantitative des ressources en eau. Depuis 2006, le bassin Adour-Garonne a mis en place un suivi annuel et une évaluation tous les 5 ans des PGE. Ces suivis permettent de s'assurer de la bonne mise en oeuvre des engagements pris par chacun des partenaires et d'évaluer leur pertinence afin de les faire évoluer si nécessaire pour atteindre les objectifs fixés de restauration de l'équilibre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24594

**Rubrique :** Cours d'eau, étangs et lacs

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 avril 2013](#), page 4319

**Réponse publiée au JO le :** [13 mai 2014](#), page 3864